

Urgence

Je déclare le mineur désigné ci-dessus sous la responsabilité des encadrants pendant les activités et donne à ce titre la possibilité à ceux-ci de prendre les dispositions utiles et nécessaires en cas d'accident et d'urgente intervention médicale et chirurgicale.

Signature :

Responsabilité

Vélo Morvan Nature dégage toute responsabilité hors des cours. Avant de laisser votre enfant, assurez-vous qu'un moniteur soit présent.

Le mineur désigné ci-dessus est autorisé à rejoindre seul son lieu de résidence après la séance.

Oui Non

Signature :

Règlement intérieur

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école de VTT Vélo Morvan Nature et accepte l'ensemble des clauses.

Oui Non

Signature :

Droit à l'image

J'autorise Vélo Morvan Nature à utiliser l'image du mineur désigné ci-dessus conformément au règlement intérieur :

Oui Non

Signature :

Le coût de l'adhésion annuelle est de 65 € (adhésion à l'association + licence « Pass'loisir » FFC) et je joins un chèque à l'ordre de Vélo Morvan Nature et le formulaire de licence complété.

A La Roche en Brenil, le _____

Signature :

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE VTT

Vélo Morvan Nature organise une école de VTT dont l'objectif principal est la découverte totale du VTT dans le cadre des loisirs et dans une perspective de progression.

La capacité d'accueil est de 25 élèves. En cas de non-disponibilité, une liste d'attente est établie, dont la priorité est accordée aux premiers en mesure de remplir les conditions préalables d'inscription.

L'école est ouverte, sauf exception, durant la période scolaire le samedi matin de 9 h 30 à 11 h 30.

L'école est ouverte prioritairement à tous les jeunes de 7 ans à 16 ans. Les jeunes de moins de 7 ans sont admis sous réserve d'avoir préalablement effectué une ou deux séances d'évaluation afin de vérifier leur aptitude, notamment physique, à suivre l'enseignement dispensé.

Le lieu de rendez-vous pour le départ est le parking de la carrière de La Roche en Brenil. Des séances sur d'autres sites pourront avoir lieu et feront l'objet d'une information préalable.

La responsabilité de l'association n'est plus engagée à partir du retour du jeune au parking de la carrière de La Roche en Brenil à l'issue de la séance d'entraînement (11 h 30 ou le cas échéant à la fin de la séance si celle-ci perdure).

La responsabilité de l'association ne peut être engagée lors des trajets domicile – carrière (dans les 2 sens) si les enfants viennent non-accompagnés.

Vélo Morvan Nature se réserve le droit d'annuler la séance d'entraînement en fonction des conditions météorologiques. Vous serez prévenu par mail la veille au plus tard. (Consultez votre messagerie avant de partir à l'entraînement).

En cas de circonstances exceptionnelles, Vélo Morvan Nature peut annuler la séance au dernier moment. Dans ce cas, un encadrant vous le signalera sur le lieu de rendez-vous. Merci aux parents d'attendre l'arrivée d'un encadrant avant de laisser le jeune.

Les bénévoles qui encadrent l'école sont assistés dans leur mission par des parents volontaires.

Lors de l'inscription, un dossier est remis aux parents. Ils doivent le retourner complété et signé.

Ce dossier comprend, outre le présent règlement, une fiche d'inscription, une photo d'identité et le règlement de l'inscription. Le montant de l'inscription comprend l'adhésion à l'association.

L'encadrement de l'école de VTT prend toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des jeunes qui lui sont confiés et ceci en ce qui concerne :

- le port du casque et des gants qui sont obligatoires : en l'absence de ces équipements, le jeune ne sera pas admis. Les parents s'engagent à vérifier que leur enfant est bien équipé : VTT en parfait état de marche, gants, casque, tenue vestimentaire adaptée aux conditions climatiques (froid, pluie...), bidon, barres de céréales, kit de réparation du VTT (chambre à air adaptée)...
- les règles de vie commune (entre autres le respect d'autrui, du matériel et de la nature).

En outre, l'encadrement sera amené à prendre des mesures adaptées, après en avoir informé les parents, si les règles de vie commune n'étaient pas respectées (perturbations de la séance, non-respect des consignes de sécurité ou d'autrui, etc..).

Les parents autorisent à des fins de promotion et de communication la diffusion des photos prises lors des séances de VTT (publications, newsletter, presse, web, réseaux sociaux, etc.).

Ce règlement n'est pas définitif et sera amené à évoluer en fonction des nécessités. Le responsable de l'école de VTT est chargé de l'application du présent règlement intérieur.

Un exemplaire du présent règlement intérieur est remis aux parents au moment de l'inscription du jeune et après chaque modification apportée.

L'admission définitive ne pourra se faire que dans la mesure de l'acceptation de ce règlement.

A _____, le _____

Signature :

Consultez les infos sur l'école de VTT sur www.velomorvannature.fr

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE VTT

Vélo Morvan Nature organise une école de VTT dont l'objectif principal est la découverte totale du VTT dans le cadre des loisirs et dans une perspective de progression.

La capacité d'accueil est de 25 élèves. En cas de non-disponibilité, une liste d'attente est établie, dont la priorité est accordée aux premiers en mesure de remplir les conditions préalables d'inscription.

L'école est ouverte, sauf exception, durant la période scolaire le samedi matin de 9 h 30 à 11 h 30.

L'école est ouverte prioritairement à tous les jeunes de 7 ans à 16 ans. Les jeunes de moins de 7 ans sont admis sous réserve d'avoir préalablement effectué une ou deux séances d'évaluation afin de vérifier leur aptitude, notamment physique, à suivre l'enseignement dispensé.

Le lieu de rendez-vous pour le départ est le parking de la carrière de La Roche en Brenil. Des séances sur d'autres sites pourront avoir lieu et feront l'objet d'une information préalable.

La responsabilité de l'association n'est plus engagée à partir du retour du jeune au parking de la carrière de La Roche en Brenil à l'issue de la séance d'entraînement (11 h 30 ou le cas échéant à la fin de la séance si celle-ci perdure).

La responsabilité de l'association ne peut être engagée lors des trajets domicile – carrière (dans les 2 sens) si les enfants viennent non-accompagnés.

Vélo Morvan Nature se réserve le droit d'annuler la séance d'entraînement en fonction des conditions météorologiques. Vous serez prévenu par mail la veille au plus tard. (Consultez votre messagerie avant de partir à l'entraînement).

En cas de circonstances exceptionnelles, Vélo Morvan Nature peut annuler la séance au dernier moment. Dans ce cas, un encadrant vous le signalera sur le lieu de rendez-vous. Merci aux parents d'attendre l'arrivée d'un encadrant avant de laisser le jeune.

Les bénévoles qui encadrent l'école sont assistés dans leur mission par des parents volontaires.

Lors de l'inscription, un dossier est remis aux parents. Ils doivent le retourner complété et signé.

Ce dossier comprend, outre le présent règlement, une fiche d'inscription, une photo d'identité et le règlement de l'inscription. Le montant de l'inscription comprend l'adhésion à l'association.

L'encadrement de l'école de VTT prend toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des jeunes qui lui sont confiés et ceci en ce qui concerne :

- le port du casque et des gants qui sont obligatoires : en l'absence de ces équipements, le jeune ne sera pas admis. Les parents s'engagent à vérifier que leur enfant est bien équipé : VTT en parfait état de marche, gants, casque, tenue vestimentaire adaptée aux conditions climatiques (froid, pluie...), bidon, barres de céréales, kit de réparation du VTT (chambre à air adaptée)...
- les règles de vie commune (entre autres le respect d'autrui, du matériel et de la nature).

En outre, l'encadrement sera amené à prendre des mesures adaptées, après en avoir informé les parents, si les règles de vie commune n'étaient pas respectées (perturbations de la séance, non-respect des consignes de sécurité ou d'autrui, etc..).

Les parents autorisent à des fins de promotion et de communication la diffusion des photos prises lors des séances de VTT (publications, newsletter, presse, web, réseaux sociaux, etc.).

Ce règlement n'est pas définitif et sera amené à évoluer en fonction des nécessités. Le responsable de l'école de VTT est chargé de l'application du présent règlement intérieur.

Un exemplaire du présent règlement intérieur est remis aux parents au moment de l'inscription du jeune et après chaque modification apportée.

L'admission définitive ne pourra se faire que dans la mesure de l'acceptation de ce règlement.

A _____, le _____

Signature :